

L'Association Américaine de Droit International Privé est une entité qui possède les objectifs suivants:

1. Réaffirmer le besoin de l'enseignement obligatoire du Droit International Privé dans les cours réguliers des facultés de Droit et l'enseignement approfondi incorporé aux cours de 3ème cycle;
2. Promouvoir les études et les recherches ayant tendance au développement de la discipline, considérée dans un sens élargi;
3. Encourager la réalisation des études associées à d'autres branches du Droit, en particulier le Droit International Public, le Droit de l'Intégration et le Droit Communautaire;
4. Echanger des expériences pour tout ce qui concerne le Droit International Privé et particulièrement ce qui lié à l'enseignement des matières en relation avec celui-ci;
5. Soutenir les mesures nécessaires favorisant l'échange d'information relative au Droit International Privé de chaque Etat de la région, y compris la législation en vigueur, les projets des lois et réformes, la jurisprudence et la doctrine;
6. Etablir un Centre de Documentation et d'Information en matière de Droit International Privé;
7. Coopérer avec l'Organisation des Etats Américains en matière de projets de réglementation interaméricaine sur le sujet, tout comme avec d'autres instances et institutions universelles, régionales, sous-régionales et nationales, publiques et privées, chargées de l'élaboration et de l'évolution du Droit International Privé;
8. Diffuser les travaux des organismes internationaux en matière de Droit International Privé.